RCS : EVREUX
Code greffe : 2702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

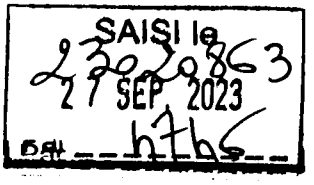
Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00364
Numéro SIREN : 402 929 129
Nom ou dénomination : HOLOPHANE

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2023 sous le numéro de dépôt 4746

ETATS FINANCIERS



HOLOPHANE

Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022



Bilan Actif

HOLOPHANE

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	16 033 375	16 033 375	0	0
Autres immobilisations incorporelles	598 017	597 643	374	184
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	16 631 392	16 631 019	374	184
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	278 219		278 219	278 219
Constructions	3 239 119	3 239 119		
Installations techniques, matériel et outillage industriel	33 961 121	32 415 714	1 545 407	1 623 325
Autres immobilisations corporelles	2 767 499	2 716 877	50 622	118 346
Immobilisations en cours	0			318 134
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	40 245 958	38 371 710	1 874 249	2 338 025
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	199 999	199 999		
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	78 015		78 015	78 015
Autres immobilisations financières	891 333	400 000	491 333	10 700
TOTAL immobilisations financières :	1 169 347	599 999	569 348	88 715
ACTIF IMMOBILISE	**58 046 698**	**55 602 727**	**2 443 971**	**2 426 924**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Matières premières et approvisionnement	761 816	379 618	382 198	684 535
Stock d'en-cours de production de bien	1 157 805	907 000	250 805	828 652
Stock d'en-cours de production de services				
Stock produits intermédiaires et finis	2 912 696	1 504 000	1 408 696	3 954 352
Stock de marchandises				
TOTAL stock et en-cours :	4 832 317	2 790 618	2 041 699	5 467 539
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	0			
Créances clients et comptes rattachés	5 664 395	0	5 664 395	3 928 006
Autres créances	700 583	0	700 583	1 130 513
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	6 364 978	0	6 364 978	5 058 519
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 549 583		4 549 583	1 167 068
Charges constatées d'avance	80 120		80 120	76 572
TOTAL immobilisations financières :	4 629 703	0	4 629 703	1 243 640
ACTIF CIRCULANT	**15 826 998**	**2 790 618**	**13 036 380**	**11 769 698**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	29 428		29 428	205
TOTAL GENERAL	**73 903 123**	**58 393 345**	**15 509 778**	**14 196 826**

Bilan Passif

Période du 01/01/22 au 31/12/22

HOLOPHANE Tenue de compte EURO

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	11 224 440	11 224 440	11 224 440
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...				
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			1 072 444	1 072 444
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			-17 722 032	-14 090 475
Résultat de l'exercice			-5 747 059	-3 631 557
	TOTAL situation nette :		-11 172 208	-5 425 148
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
	CAPITAUX PROPRES		-11 172 208	-5 425 148
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	AUTRES FONDS PROPRES		0	0
Provisions pour risques			93 021	150 333
Provisions pour charges			1 523 889	1 904 248
	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES		1 616 910	2 054 581
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			11 067 329	9 252 796
Emprunts et dettes financières divers			634 062	605 412
	TOTAL dettes financières :		11 701 391	9 858 208
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			68 049	24 256
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			5 884 889	2 586 953
Dettes fiscales et sociales			4 366 241	3 012 799
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			937 647	51 607
Autres dettes			1 930 527	1 861 041
	TOTAL dettes diverses :		13 119 303	7 512 400
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			168 792	170 261
	DETTES		**25 057 536**	**17 565 125**
Ecarts de conversion passif			7 540	2 267
	TOTAL GENERAL		**15 509 779**	**14 196 826**

Compte de Résultat (Première Partie)

Période du 01/01/22 au 31/12/22

HOLOPHANE Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	4 646 822	24 869 459	29 516 281	25 087 612
Production vendue de services	16 574	95 972	112 546	364 423
Chiffres d'affaires nets	4 663 396	24 965 431	29 628 827	25 452 036
Production stockée			-2 676 502	563 562
Production immobilisée			193 464	244 019
Subventions d'exploitation			1 381 459	357 347
Reprises sur amortissement et provisions, transfert de charges			467 098	480 525
Autres produits			267 841	49 661
PRODUITS D'EXPLOITATION			29 262 187	27 147 149
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises (et droit de douane)				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières at autres approvisionnements			2 079 823	3 052 931
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-77 281	31 849
Autres achats et charges externes			16 565 994	12 763 052
TOTAL charges externes :			18 568 536	15 847 832
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			466 253	389 832
CHARGE DE PERSONNELL				
Salaires et traitements			7 727 495	8 777 402
Charges sociales			3 193 047	3 808 203
TOTAL charges de personnel :			10 920 542	12 585 605
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 097 340	1 090 353
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			447 000	655 572
Dotations aux provisions pour risques et charges			29 428	89 293
TOTAL dotations d'exploitation :			1 573 767	1 835 218
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			84 901	73 625
CHARGES D'EXPLOITATION			**31 613 999**	**30 732 113**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-2 351 812**	**-3 584 963**

Compte de Résultat (Seconde Partie)

Période du 01/01/22 au 31/12/22

HOLOPHANE Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 351 812	-3 584 963
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	68	67
Reprises sur provisions et transfert de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	68	67
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	400 000	
Intérêts et charges assimilées	207 451	118 587
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	607 451	118 587
RESULTAT FINANCIER	**-607 383**	**-118 520**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**-2 959 195**	**-3 703 483**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opération de gestion	0	1 500
Produits exceptionnels sur opération en capital	0	2 500
Reprises sur provisions et transfert de charges		
	0	4 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges Exceptionnelles sur opérations de gestion	53 406	14 706
Charges Exceptionnelles sur opérations en capital	325 166	156 360
Dotations exceptionnelles aux amortissement et provisions	2 405 903	
	2 784 474	171 067
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-2 784 474**	**-167 067**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	3 390	-238 993
TOTAL DES PRODUITS	**29 262 255,21**	**27 151 216,60**
TOTAL DES CHARGES	**35 009 314,48**	**30 782 773,36**
BENEFICE OU PERTE	**-5 747 059**	**-3 631 557**

ANNEXES

Faits marquants

La guerre en Ukraine et l'inflation, avec un impact sans commune mesure sur le prix des énergies, sont les principaux éléments du contexte de l'exercice 2022. Tous les clients ont accepté des hausses de prix. Valeo, quant à lui, a accepté des augmentations de prix en 2022 pour compenser les effets de volume et d'inflation pendant les neuf premiers mois mais a rompu une relation commerciale de quatre décennies en 48h, sans préavis, à compter du mois de septembre 2022.

En conséquence de cela et des problèmes de trésorerie rencontrés, la société a été déclarée en état de cessation des paiements en date du 31 octobre 2022 par le Tribunal de commerce de d'Evreux qui a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire le 2 novembre 2022 avec une période d'observation de 6 mois.

Le four a été rénové pendant l'automne et une politique de Last Time Buy a été mise en œuvre auprès de nos clients pour leur proposer des stocks de sécurité pour honorer leur carnet de commande le temps de connaître les possibilités de redémarrage de notre activité. Un plan a été présenté au Tribunal de commerce pour générer du chiffre d'affaires et diminuer les coûts de production, notamment d'énergie et grâce à l'utilisation d'un accord APLD, en arrêtant les équipements de production à compter de mi-février 2023. Ceci permet de préserver la trésorerie pendant la période d'observation du redressement judiciaire, et de laisser le temps à la société d'élaborer un plan de reprise avec un repreneur.

Evènements postérieurs à la clôture et continuité d'exploitation

Si les dossiers de reprise éventuelle de la société devaient être déposés avant le 28 avril 2023, cette date a été repoussée au 20 juillet 2023 et la période d'observation a été rallongée de 6 mois supplémentaires jusqu'au 2 novembre le temps de laisser au repreneur, qui a manifesté son intérêt auprès des organes de la procédure, un délai nécessaire pour apporter des confirmations concernant le projet de reprise et les apports en capitaux nécessaires à la production d'un plan.

Le projet de reprise s'articulerait autour de la production de hublots de machine à laver, requérant une consommation journalière de verre importante et permettant d'absorber les frais fixes inhérents à une verrerie. Des investissements doivent être faits pour mettre en œuvre ce business plan et le besoin de trésorerie est conséquent.

Les apports en capitaux des repreneurs (PHP et le Consortium Normand à cette date), la trésorerie de l'entreprise et des apports privés et publics doivent faire l'objet d'un montage pour garantir la mise en place de ce projet industriel et commercial, jugé viable et réalisable. Rothschild & Co a été nommé pour trouver les capitaux privés nécessaires au montage financier du projet de reprise. Le 21 septembre 2023, une audience au Tribunal de Commerce d'Evreux jugera de la pertinence du projet de reprise et des avancées de Rothschild & Co sur le montage financier.

Il sera important de suivre le timing de la proposition finale car la pression des créanciers sera forte à mesure que le temps passe et que la trésorerie est consommée.

Dans ce contexte, les comptes ont toutefois été établis en application du principe de continuité d'exploitation sur la base de la situation existante au 31 décembre 2022.

Mais cette situation génère une incertitude significative sur la continuité d'exploitation car dans le cas où l'issue de la procédure de redressement judiciaire s'avèrerait défavorable, la société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité et l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

A. Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2022 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général tels que décrits dans le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, tel que modifié par le règlement de l'ANC N° 2018-07 du 10 décembre 2018, et des pratiques comptables généralement admises en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases

- Continuité de l'exploitation sur la base de la situation existante au 31 décembre 2022
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes sont exprimés en Euros.

La durée de l'exercice est de 12 mois. Il commence le 1er janvier 2022 et se termine le 31 décembre 2022.

B. Changement de règles et méthodes comptables

Néant.

C. Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat

a) *Immobilisations incorporelles*

Le fonds de commerce a été évalué lors de l'apport du 1er Avril 1989 à 16 033 K€.

Il a été estimé à 8 232 K€ au 30 septembre 1998, par actualisation de la somme des flux financiers d'exploitation déduction faite des investissements, de l'exercice clôturé et du prévisionnel des deux exercices suivants. Le fonds de commerce est entièrement déprécié depuis le 31 décembre 2020.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent des logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur 1 à 3 ans.

b) *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur coût de production, ou à leur valeur d'apport pour les biens ayant fait l'objet d'un apport partiel d'actif en 1989.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. La date de début d'amortissements est celle de la mise en service de l'immobilisation. Les durées d'amortissements sont fonction de l'utilisation et de la nature des biens. Les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée d'amortissements Années
Construction :	
- Batiments Industriels	20
- Agencements des constructions	7 à 10
Matériel et outillage	
- Fours	20
- Matériel et outillage	2 à 10
- Matériel et mobilier de bureau	3 à 10
- Matériel de transport	4

Compte tenu des décisions et des événements d'arrêt et de potentielle reprise de production à la condition que l'entreprise s'inscrive dans un nouveau projet, des amortissements exceptionnels ont été enregistrés sur l'exercice pour constater cette situation d'un montant de 2026 K€. La valeur des actifs immobilisés de l'usine seront amortis au plus tard fin février 2023, mois d'arrêt des équipements industriels.

c) *Stocks et travaux en cours*

Les stocks matières premières sont valorisés avec la méthode CMP (Coût Moyen Pondéré)

Les produits en cours en verre sont évalués à leur prix de revient, il comprend les coûts de matière et de la main d'œuvre de production ainsi que les autres coûts rattachables à la fabrication, ceci sur la base d'un niveau d'activité normal.

Ils sont dépréciés à raison de 10 % de leur prix de revient, sauf cas identifié de pertes supérieures liées à des opérations de finition.

Les produits finis en verre sont évalués à leur prix de revient, calculé à partir d'un coût standard, corrigé des écarts de coûts annuels, si des écarts significatifs sont constatés.

Les frais financiers sont toujours exclus des coûts de revient.

1. Lorsqu'une prévision est enregistrée pour l'année à venir :

- à 10 %, pour les quantités en stocks supérieures à une année de livraison, mais inférieures à deux années de livraison.
- à 50 %, pour les quantités en stocks supérieures à deux années de livraison, mais inférieures à trois années de livraison.
- à 100 %, pour les quantités en stocks supérieures à trois années de livraison.

2. Lorsqu' aucune prévision n'est enregistrée pour l'année à venir :

- à 100 %

Pour les glaces et lentilles, les prévisions commerciales de l'année à venir sont enregistrées à partir des programmes clients. Il s'agit de commandes ouvertes, les quantités prévisionnelles peuvent évoluer plus ou moins, sans que le client soit engagé.

Pour les autres produits, l'entreprise ne dispose pas toujours de commandes de la part de ses clients. Dans ce cas, les prévisions commerciales de l'année à venir sont établies article par article à partir des quantités vendues au cours de l'année en cours.

Une provision est également appliquée sur les stocks dont le prix de revient est supérieur au prix de vente.

Fin 2022 nous procédons à un calcul de provision sur stock qui tient compte des éléments suivants :

- Les ventes à compter du 1er janvier 2023
- Tous les stocks en-cours et produits finis sont dépréciés à 100% pour les quantités supérieures aux ventes à venir.
- Un test sur l'antériorité des stocks au 31.12.2021 a été effectué pour tenir compte de cette estimation, en complément des provisions calculées habituellement de l'arrêté des comptes, et imputer la provision correspondante aux comptes 2021.

d) *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision déterminée au cas par cas, en fonction des risques estimés.

e) *Provisions réglementées*

Néant.

f) Opérations commerciales en devises

Chiffre d'affaires

Les ventes en devises sont enregistrées en chiffre d'affaires au cours du jour de la vente. L'effet de la couverture est le cas échéant, comptabilisé dans le même compte de chiffre d'affaires.

Dettes et créances commerciales, disponibilités

Les dettes, créances et disponibilités libellés en devises sont converties en fin d'exercice à leurs cours de clôture. Les différences de conversion, résultat de la réévaluation des créances et dettes en devises au cours de clôture, sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert.

Les écarts de conversion, résultat de la réévaluation des disponibilités, sont portés au compte de résultat, sauf si les disponibilités entrent dans une relation de couverture (élément couvert ou couverture). Dans ce cas les écarts de conversion sont inscrits au bilan et suivent les principes de la comptabilité de couverture. Les écarts de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de conversion des dettes et créances financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

K€	31/12/2022	31/12/2021
Charges d'exploitation Charges financières	31	29
Produits d'exploitation Produits financiers	42	27
TOTAL	**12**	**-2**

Une provision pour risques de change est constituée pour les pertes latentes.

g) Impôts sur les sociétés

La Société est intégrée fiscalement avec la Financière Verlys qui détient à 100 % la société Holophane.

h) Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges.

i) Charges et produits exceptionnels

Les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents sont exclus du résultat opérationnel courant et constatés en charges ou produits exceptionnels. Pour l'année 2022 sont passés en charges et produits exceptionnels :

Charges :

- Les pénalités sociales
- Les frais liés à la procédure de conciliation, de mandat ad'hoc et de redressement judiciare
- Les amortissements et provisions suite à la décision d'arrêt de production

Produits :

- aucun

j) Provision pour indemnités de départ à la retraite

Cette provision a été calculée pour chacun des salariés, conformément à la convention collective, en fonction des critères suivants :

- année de naissance du salarié,
- date d'entrée dans la société,
- ancienneté acquise à la date du départ,
- salaire de l'intéressé,
- rotation du personnel (au taux moyen de 1.5% pour les ouvriers et employés et de 3% pour les maitrises et cadres)
- table de mortalité, (source INSEE)
- revalorisation des salaires, (au taux de 1.5%)
- actualisation des indemnités.

Les charges sociales relatives aux indemnités de départ en retraite sont provisionnées avec un taux moyen. Le taux d'actualisation utilisé en 2022 est de 3.65%. Ce changement de taux d'actualisation représente un produit d'exploitation de 330 325€ par rapport au taux de l'année précédente. L'âge de retraite est fixé à 62 ans.

k) Provision pour médailles du travail

Les provisions pour médailles du travail sont calculées dans les sociétés de droit français en fonction des critères d'âge et de début d'activité professionnelle des salariés. Un coefficient de rotation et un coefficient de survie (source INSEE) sont pris en compte dans le calcul. Les gratifications accordées lors de la remise de ces médailles sont revalorisées au taux de 1.5% et la provision fait l'objet d'une actualisation au taux de 3.60% soit un gain d'exploitation de 23 790€ par rapport au taux de l'année précédente.

II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur le mode linéaire.

EN K€	Fonds de commerce	Quotas de droits	Autres Incorporels	Total au 31/12/22	Total au 31/12/21
Valeur Brute					
- *A l'ouverture*	16 033		596	16 629	16 623
Acquisitions	0		2	2	6
Cessions sorties/ reclassement				0	0
- *A la clôture*	16 033	0	598	16 631	16 629
Amortissements et provisions					
- *A l'ouverture*	16 033		596	16 629	16 614
Dotations de l'exercice	0		2	2	15
Cessions sorties/ reclassement					
- *A la clôture*	16 033		598	16 631	16 629
Valeur Nette	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**

III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

EN K€	31/12/2022						Total au 31/12/21
	Terrains et constructions	Matériel	Autres	Immo. en cours	Acomptes	Total au 31/12/22	
Valeur Brute							
- *A l'ouverture*	3 517	31 332	2 820	318	0	37 987	37 448
Acquisitions		2 919	57	138	0	3 114	1 313
Cessions et sorties		-289	-109	-456	0	-854	-774
- *A la clôture*	3 517	33 961	2 767	0	0	40 246	37 987
Amortissements et provisions							
- *A l'ouverture*	3 239	29 708	2 701	0	0	35 649	35 159
Dotations de l'exercice		2 997	125			3 122	1 076
Cessions et sorties		-289	-109			-399	-586
- *A la clôture*	3 239	32 416	2 717	0	0	38 372	35 649
Valeur Nette	**278**	**1 545**	**51**	**-**	**-**	**1 874**	**2 338**

V. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

EN K€	31/12/2022			31/12/2021
	Montant Brut	**Provisions**	**Montant Net**	**Total**
Autres Participations				
- *A l'ouverture*	200	200	0	0
+ acquisitions			0	0
Cessions et sorties				
- *A la clôture*	200	200	0	0
Prêts				
- *A l'ouverture*	78		43	43
+ acquisitions	0		0	35
Cessions et sorties			0	0
- *A la clôture*	78		78	78
Dépôts et cautionnements				
- *A l'ouverture*	11		11	8
+ acquisitions	881	400	481	3
Cessions et sorties			0	0
- *A la clôture*	891	400	491	11
Total	**1 169**	**600**	**569**	**89**

VI. ETAT DES CREANCES

EN K€	**31/12/2022**		
	Montant Brut	A 1an au plus	A plus d'un an
Clients douteux ou litigieux	0		
Autres créances clients	5 664	5 664	
Personnel et comptes rattachés	26	26	
Créances sur l'état	263	263	
Groupe et associés	250	11	239
Débiteurs divers	162	102	60
Charges constatées d'avance	80	44	32
TOTAL	6 445	6 110	331

(*) Les créances sur l'état sont constituées de :

- Tva déductible sur les mois suivants : 18 k€
- Crédit de tva et demande de remboursement en cours : 29 k€
- TVA sur charge à payer : 200 K€
- Indemnité chômage partiel : 16 K€

VII. STOCKS

EN €	31/12/2022		
	Brut	Provision	Net
Matières Premières	84 056	40 906	43 150
Emballages	278 274	62 184	216 090
Fournitures	37 308	37 308	0
Matières premières moules	100 102	99 891	211
Matières Consommables	262 076	139 329	122 747
En cours de production verre	1 157 806	907 000	250 806
En cours de production moules			0
Produits Finis	2 912 696	1 504 000	1 408 696
TOTAL	4 832 318	2 790 618	2 041 700

VIII. TRESORERIE ET DISPONIBILITES

K€	31/12/2022	31/12/2021
Titres de placement		
Disponibilités	4 550	1 167
TOTAL	4 550	1 167

IX. PRODUITS A RECEVOIR

K€	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation	39	70
Produits financiers		
Produits exceptionnelles		
TOTAL	39	70

X. CHARGES CONSTATES D'AVANCE

K€	31/12/2022	31/12/2021
Charges d'exploitation	80	77
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	80	77

XI. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social est constitué de 623 580 actions de 18€ chacune, au profit de l'actionnaire unique Financière Verlys SAS.

K€	31/12/2022	31/12/2021
A l'ouverture	-5 425	-1 794
- Augmentation du capital	0	0
- Prime de fusion/prov règlementées		
- Résultat de l'exercice	-5 747	-3 632
- Dividende	0	0
- Variation des provisions règlementées		
TOTAL	**-11 172**	**-5 425**

XII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

K€	31/12/2022						
	Pertes de change	Indemnités de départ en retraite	Médailles du travail	Impôts différés	Autres	Charges exceptionnelles	Total
A l'ouverture	0	1 687	217	0	150	0	2 055
- Dotations	29	0	0		0		29
- Reprises	0	-337	-44		-87		-467
Total	29	1 350	174	0	64	0	1 617

XIII. ETAT DES DETTES

EN €	31/12/2022			
	Montant Brut	**A 1 an au plus tard**	**Plus d'1 an moins de 5 ans**	**Plus de 5 ans**
Obligations convertibles				
Emprunts auprès d'établissements de crédit	11 067	5 159	5 908	0
Emprunts et dettes financières divers	634	203	431	
Groupe et associés	1 000			1 000
Dettes financières diverses				
Fournisseurs d'exploitation	5 885	5 885		
Personnel et comptes rattachés	2 061	2 061	0	
Organismes sociaux	2 105	2 105	0	
Impôts et taxes	200	200	0	
Fournisseurs d'immobilisations	938	938		
Autres dettes	931	158	773	
Produits constatées d'avance	169	169		
TOTAL	**24 989**	**16 878**	**7 111**	**1 000**

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont constitués d'un PGE de 8 000 K€ auprès de la Bred, la Palatine et de la BPI et dont les 1er remboursements ont débuté en septembre 2022 et d'un prêt FDES contracté pour 3 000 K€ en juillet 2022.

XIV. CHARGES A PAYER

K€	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fiscales et sociales	4 366	3 013
Autres dettes		
Fournisseurs, factures non parvenues	5 885	2 587
TOTAL	10 251	5 600

Les dettes fiscales et sociales se décomposent ainsi :

- Provisions congés payés : 1 201 K€
- Provisions 13e mois : 61 K€
- Charges de personnel à payer : 390 K€
- URSSAF : 1 490 K€
- Autres charges fiscales et sociales à payer : 1 224 K€

XV. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

K€	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation	169	170
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	169	170

XVI. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	31/12/2022		31/12/2021	
	K€	%	K€	%
Métropole	4 663	16%	2 751	11%
Exportation	24 965	84%	22 701	89%
TOTAL	**29 629**	**100%**	**25 452**	**100%**

XVII. IMPOTS

a) Ventilation de l'impôt

K€	Résultat avant IS et participation	Impôt	Résultat après IS avant participation
Résultat courant	-2 959		-2 959
Résultat exceptionnel	-2 784		-2 784
Crédit Impôt Recherche		-3	-3
Au taux du droit commun		0	0
Au taux plus-value long terme			0
Total avant participation	-5 744	-3	-5 747

b) Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

K€	31/12/2022	31/12/2021
Résultat Net de l'exercice	-5 747	-3 632
Impôt sur les bénéfices	-3	239
Résultat avant impôts (après participation)	-5 750	-3 393
- Dotations aux provisions réglementées		
- Reprise sur provisions réglementées	0	0
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts, après participation)	-5 750	-3 393

c) Accroissements et allègements futurs de la dette d'impôts

K€	Base	Montant
Accroissement		
- Provisions réglementées	0	0
- Autres		
Total	0	0
Accroissement de la dette future d'impôts		0
Allègement		
- Charges non déductibles temporairement	79	
dont participation		
dont Organic	*17*	
-Provisions non déductibles	200	
Total	279	93
Allègement de la dette future d'impôts		93
Déficits reportables		14 832
Moins-values à long terme		

d) Incidence de l'intégration fiscale avec Financière Verlys

La contribution de HOLOPHANE à Financière Verlys au titre de l'intégration fiscale est égale à celle qu'aurait supportée HOLOPHANE en l'absence d'intégration fiscale.

XVIII. ENGAGEMENTS FINANCIERS

a) Crédit-bail, locations financières

K€	Locations financières au 31/12/22				
Poste au bilan	**Redevances payées**	**Redevances restant à payer**			
	Exercice	A - 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5ans	Total à payer
Installations matériel	382	288	11	0	299
Installations Mat et logiciel informatique	0	0	0	0	0
TOTAUX	**382**	**288**	**11**	**0**	**299**

b) Autres engagements

K€	31/12/2022	31/12/2021
Avals et cautions en faveur de tiers		
Dettes garanties par des suretés réelles	0	0
Emprunt auprès d'établissement de crédit		
Financement factor		
Bon de trésorerie	0	0
Créances à l'exportation mobilisées		
Effet à l'encaissement et non échus		
Cession créance Dailly		
TOTAL	0	0

XIX. EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen		
2022	**Personnel salarié**	**Personnel mis à disposition de l'entreprise**
Cadres	23	
Employés Techniciens et Agents de maitrise	85	0
Ouvriers	129	
TOTAL	**237**	**0**

XX. IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Holophane est filiale à 100% de la SAS Financière Verlys. Elle est consolidée par intégration globale dans les comptes de celle-ci.

XXI. AUTRES INFORMATIONS

a) Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes pour la vérification des comptes au 31 décembre 2022 s'élève à 45 000 HT.

b) Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des membres des organes de direction et d'administration ne sont pas indiquées car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

c) Droit individuel à la formation

Il n'y a aucun engagement au titre du droit individuel à la formation au 31/12/2022.

d) Quotas de CO^2

Le solde du compte des quotas de CO^2 détenu à la CDC agrémenté des allocations de quotas gratuits actées pour la période 2013 à 2020 permet à Holophane de faire face à ses engagements de restitution de gaz à effet de serre liés à la combustion de gaz naturel et à la libération de matières carbonées résultant de la transformation de la matière première.

Le solde à fin décembre 2022 inscrit sur un registre Européen est de 13 304 tonnes. Le complément de quotas à restituer de 668 tonnes est pris en compte pour un montant de 54 K€ au 31 décembre 2022.

e) Charges et produits exceptionnels

En 2022, sont comptabilisés en charges exceptionnelles des amortissements d'immobilisations pour 2026 K€, des provisions sur stocks pour 380 K€, des frais de procédures pour 325 K€ et des majorations Urssaf pour 53 K€.

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			
Poste du bilan	Montant concernant les sociétés		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	
Participations & créances rattachées			
Créances clients & comptes rattachés		72	
Autres créances		323	
Dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs & comptes rattachés		101	
Autres dettes		1 073	
Produits d'exploitation		667	
Charges d'exploitation		1 884	
Prestations rendues		240	
Prestations reçues			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières		200	

Les transactions réalisées avec les parties liées sont réalisées à des conditions normales de marché.

HOLOPHANE

Société par Actions Simplifiée

8, rue Eugène Clary

27700 Les Andelys

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

HOLOPHANE

Société par Actions Simplifiée

8, rue Eugène Clary

27700 Les Andelys

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Associé unique de la société HOLOPHANE

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance du point décrit dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Fondement de l'impossibilité de certifier

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Comme indiqué dans la note « faits marquants de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture » de l'annexe, la société a été placée en procédure de redressement judiciaire le 2 novembre 2022 avec une période d'observation de 6 mois qui a été rallongée de 6 mois supplémentaires jusqu'au 2 novembre 2023.

Comme indiqué dans cette note, les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation. Aucun élément définitif d'appréciation ne permet à ce jour de prévoir l'issue de cette procédure, il résulte de cette situation une incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation. En cas de dénouement défavorable de cette situation, l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Deloitte

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Paris-La-Défense, le 14 septembre 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

Thierry BILLAC

HOLOPHANE
Société par actions simplifiée au capital de 11 224 440 euros
Siège social : 8 RUE EUGENE CLARY, 27700 LES ANDELYS
402 929 129 RCS EVREUX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 14 SEPTEMBRE 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Perte de l'exercice :	-5 747 059,00 euros
Report à nouveau antérieur :	-17 722 032,00 euros
Au compte "report à nouveau"	-5 747 059,00 euros

S'élevant ainsi à -23 469 091,00 euros

L'associée unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société restent inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL